



Analyse succincte des résultats de la consultation publique relative à la conception Aires de transit / Base de la Confédération en vue de la planification d'aires d'accueil pour gens du voyage étrangers

La conception Aires de transit est une conception au sens de l'art. 13 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700). Elle constitue une base pour la planification d'aires d'accueil destinées aux minorités nomades étrangères. La clarification de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons et le renforcement de la collaboration intercantonale devraient permettre d'améliorer la situation du point de vue du nombre et de l'utilisation des aires d'accueil disponibles.

La conception identifie les besoins en aires de transit et en places de stationnement pour l'ensemble du territoire suisse, subdivisé en sept régions de planification. Elle contient des principes de planification, des mesures décidées par la Confédération et des recommandations de mise en œuvre pour les cantons et les communes. Le rapport explicatif présente les facteurs à l'origine de la création de la conception et le déroulement de son élaboration. Il contient également des informations complémentaires sur les objectifs, les idées directrices et les principes généraux de planification de la conception, sur la détermination des besoins ainsi que sur les mesures et les recommandations qui y sont formulées.

Conformément à la procédure prévue par l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1), la conception Aires de transit a été soumise à une consultation publique, qui a duré du 5 mars au 5 juin 2024. Les 26 cantons, la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Union des villes suisses (UVS), l'Association des communes suisses (ACS) et quatre organisations des minorités concernées (la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, la Radgenossenschaft der Landstrasse, l'association Jenisch-Manouche-Sinti et l'Union des associations et représentants des nomades suisses) ont participé à la consultation. Les avis sont très partagés :

Presque tous les cantons approuvent sur le fond la proposition de renforcer la collaboration et la coordination régionales et intercantionales et sont d'accord avec la Confédération sur le fait que la création d'aires de transit est une tâche d'importance nationale à assumer conjointement.

- 11 cantons ainsi que l'ACS et l'UVS estiment que la conception est un instrument judicieux et sont favorables à l'initiative de la Confédération. Cependant, plus de la moitié de ces cantons ne sont guère concernés par la problématique.
- 13 cantons et la DTAP invoquent les compétences de la Confédération en matière de droit des étrangers et demandent que celle-ci joue un rôle beaucoup plus important. Ils exigent un remaniement complet de la conception, notamment en ce qui concerne :
 - le soutien financier, qui est (selon le principe de l'équivalence fiscale) une condition préalable à la coopération et à la mise en œuvre de la conception (en particulier : ZH, VD, NE, BE, GR, FR, SO) ;
 - la mise à disposition de terrains (y compris l'ensemble du processus de planification et de création), qui n'est pour l'instant pas satisfaisante selon eux (VD, NE, LU, BL).

- Le Tessin et le Jura s'opposent à la conception sur le principe (TI : il n'y a pas d'obligation légale ni de nécessité de mettre à disposition des aires pour les communautés nomades étrangères ; JU : les aires de transit devraient relever de la seule compétence de la Confédération).
- En résumé, la DTAP constate ce qui suit : « La Confédération doit certes pouvoir édicter un grand nombre de prescriptions (L4 / P2 "La Confédération définit des exigences de base en matière d'aménagement du territoire" ; M5 "La Confédération élabore un manuel à l'intention des cantons ou des régions de planification"), mais ce qui nous frappe et nous déplaît, c'est le fait que la conception prévoit que le financement des aires de transit soit exclusivement à la charge des cantons. Comme ils l'ont déjà exprimé dans leur lettre du 15 août 2023 adressée au Président de la Confédération de l'époque, Alain Berset, et au conseiller fédéral Albert Rösti, les cantons attendent un soutien financier de la Confédération pour les aires de transit destinées aux communautés nomades étrangères ».
- Les cantons émettent diverses propositions concernant le financement des aires de transit : l'octroi par la Confédération d'une garantie de déficit pour les frais d'exploitation (AG), la prise en charge d'au moins 50 % des frais de construction (BE) ou encore une prise en charge totale des frais par la Confédération (JU).

Besoins et régions de planification

- Certains participants à la consultation (ACS, UVS) estiment que la manière dont les besoins ont été déterminés est peu claire. Les participants ne contestent pas les besoins sur le fond (sauf TI) et les jugent appropriés et bien répartis entre les régions, dans l'ensemble.
- De nombreux cantons se disent prêts à collaborer au sein de la région de planification qui leur a été attribuée (LU, UR, GE, NE, BS, etc.). Certains cantons d'une même région sont d'ailleurs déjà en discussion (p. ex. GE, VD, VS dans la région de l'Arc lémanique).
- D'autres cantons (p. ex. AG, BE, BL, SZ, GR) doutent fortement de l'utilité d'une coordination au sein de régions de planification. De leur point de vue, il faut renoncer à un niveau de planification supplémentaire, qui entraînerait un surcroît de travail administratif sans garantir la mise à disposition en temps voulu des aires de transit nécessaires.
- Certains cantons (AG, BL, GR, TI, ZH) critiquent la composition des régions de planification, arguant qu'elle ne tient pas suffisamment compte des itinéraires empruntés par les communautés nomades ou qu'elle manque de logique.

Position des organisations

Hormis la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, toutes les organisations rejettent la conception, car elles estiment que la Confédération doit s'occuper en priorité des aires d'accueil destinées aux nomades de nationalité suisse. La mise à disposition d'aires de transit pour les Roms étrangers devrait selon elles passer au second plan. Seule la fondation reconnaît que la conception aurait un impact positif pour les communautés nomades de Suisse également.

	Plutôt favorables	Réserves importantes	Rejet
Cantons	AI, AR, BS, GE, GL, UR, SH, TG, NW, OW, SG	AG, BE, BL, FR, LU, GR, NE, SO, SZ, VD, VS, ZG, ZH DTAP	JU, TI
Associations faitières des communes et des villes	ACS, UVS		
Organisations	Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses		Radgenossenschaft, JMS, UARNS

Office fédéral de la culture, avril 2025